

BENNES 3.5 T – 8T

**MANUEL D'UTILISATION ET
DE MAINTENANCE**



Cher client,

Vous avez choisi une benne ETS JOCQUIN et nous vous en remercions.

Nous vous recommandons de suivre les instructions détaillées dans ce manuel d'utilisation et de maintenance.

Le non-respect des précautions d'emploi et des consignes de sécurité peut causer des dommages matériels et corporels irréversibles. Les encadrés verts tout au long de ce manuel vous aideront à identifier les risques et à éviter les incidents.

Avant toute utilisation, il est indispensable de lire ce manuel afin de vous familiariser avec le fonctionnement de votre benne. Le non-respect des recommandations de sécurité peut causer des dommages matériels et corporels irréversibles.

Veillez conserver ce manuel dans la cabine du véhicule ou dans un endroit facilement accessible à tout moment pour vous y référer ultérieurement.

Assurez-vous que tout le personnel impliqué dans l'utilisation de cette machine peut le consulter périodiquement.

Les ETS JOCQUIN ont défini une politique qualité dont la satisfaction des clients est le premier objectif.

La performance de nos prestations et produits, le respect de nos engagements sont nos leviers pour la réussite de cette démarche.

Pour l'entretien et la fourniture de pièces détachées de votre benne, vous trouverez les coordonnées de notre atelier sur notre site www.jocquin.com



SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE LA BENNE..... 2

1.1. Structure.....	2
1.2. Commandes en cabine.....	3
1.3. Fonctions de la benne.....	5
1.4. Utilisations non-conformes.....	5

2. PRÉCAUTION D'EMPLOI ET SÉCURITÉ..... 6

2.1. Sécurité sur chantier.....	6
2.2. Sécurité en condition de circulation.....	9
2.3. Sécurité des moyens d'accès.....	10
2.4. Sécurité lors des opérations de réglage, maintenance, réparation, nettoyage et entretien.....	10
2.5. Sécurité en cas de panne.....	12
2.6. Avertissement sur les risques résiduels et pictogrammes.....	13
2.7. Avertissement sur les modifications.....	13
2.8. Charge maximale admissible.....	13

3. MANIPULATION DE LA BENNE..... 14

3.1. Avant mise en route.....	14
3.2. Positionnement des broches pour les bibennes et tribennes.....	14
3.3. Porte arrière.....	15
3.4. Opérations de bennage.....	17

3.5. Arrimage.....	17
--------------------	----

4. OPTIONS..... 18

4.1 Barre Anti-Encastrement (BAE).....	18
4.2 Porte arrière 2 vantaux.....	18
4.3 Porte arrière universelle.....	19
4.4 Coffre dos cabine.....	19
4.5 Bâchage ou filet.....	20
4.6 Portillons (trappes charbonnières ou à enrobé).....	21
4.7 Accessoires amovibles (rehausse, écluse, porte poteaux).....	22
4.8 Moyens d'accès.....	22

5 MAINTENANCE ET ENTRETIEN..... 23

5.1 Tableau de maintenance.....	23
5.2 Carnet d'entretien.....	30

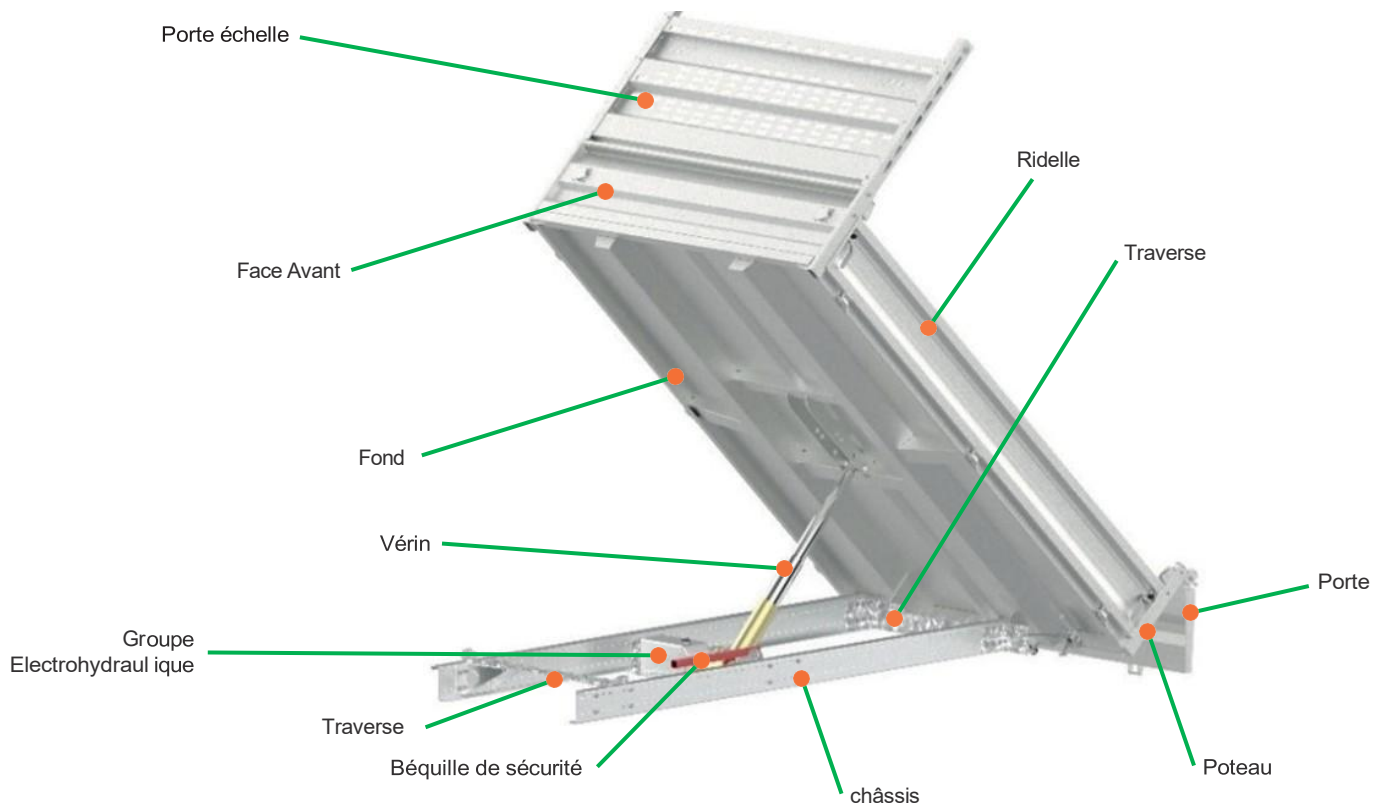
6 MANUTENTION ET STOCKAGE..... 31

6.1 Caissons et bennes sur berce.....	31
---------------------------------------	----

7 GARANTIE..... 32

1. DESCRIPTION DE LA BENNE

1.1. Structure



1.2. Commandes en cabine

1.2.1 Fonctionnement des commandes

La commande est située en cabine et celle-ci ne fonctionne que sous certaine condition :

1. Benne avec groupe électrohydraulique, uniquement si le coupe circuit sur le longeron de la benne est en position « ON ». Lorsque la benne n'est pas utilisée le coupe circuit doit être en position OFF.

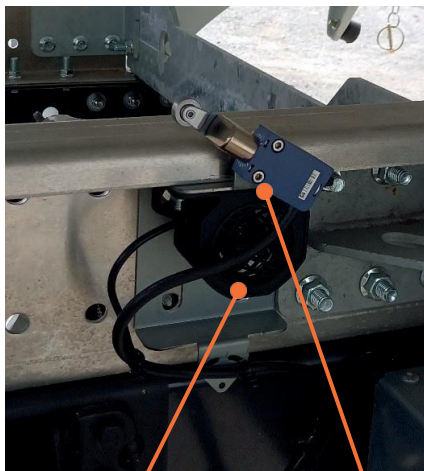


1. Benne alimentée par une pompe sur prise de mouvement uniquement lorsque celle-ci est activée.



1.2.2 Fonctionnement des voyants

Un voyant en cabine signale lorsque la benne est levée, celui-ci est couplé à un buzzer situé à l'arrière du châssis.



Buzzer

Capteur



Voyant

1.3. Fonctions de la benne

Nos bennes sont optimisées pour le transport et le bennage de matériaux en vrac. Le transport de matériel ou de marchandises conditionnées est également possible, à condition de respecter le code du transport concernant la fixation du chargement. La benne ne peut pas être utilisée pour le transport de personnes ou d'animaux.

Certains types de matériaux en vrac sont exclus :

- Produits alimentaires,
- Liquides,
- Matériaux dont la température dépasse 200°C,
- Matériaux pouvant présenter un risque pour l'équipement, le personnel ou l'environnement (corrosifs ou radioactifs par exemple)

1.4. Utilisations non-conformes

Pour toute utilisation de la benne ou de ses accessoires non conformes aux descriptions de ce manuel, le fabricant décline toute responsabilité.

Pour toute utilisation ne respectant pas les règles de sécurité de ce manuel, le fabricant décline toute responsabilité.

Pour toute modification de la benne ou de ses accessoires effectués sans l'accord écrit du fabricant, ce dernier décline toute responsabilité. Une utilisation non conforme de la benne annule toute prise en charge au titre de la garantie.

Toute modification ou utilisation non-conforme du matériel peut créer des dangers additionnels ou augmenter les risques qui n'ont pas pu être éliminés ou réduits par le constructeur.

2. PRÉCAUTION D'EMPLOI ET SÉCURITÉ

Malgré le soin apporté à éliminer ou réduire les risques, l'utilisation de la benne demande une vigilance particulière. Le non-respect des précautions d'emploi peut provoquer des dommages matériels et corporels irréversibles.

Pour la sécurité liée aux options et accessoires, voir le chapitre « Options ».

2.1. Sécurité sur chantier

2.1.1. Arrêt immédiat

En cas de défaillance d'un organe ne permettant plus le contrôle de la benne, il faut agir immédiatement sur le circuit de puissance.

L'arrêt immédiat se fait :

- Soit en mettant le coupe circuit sur OFF.
- Soit en désactivant la prise de mouvement, ou en coupant le contact moteur du véhicule.

2.1.2. Zone de danger

Avant d'actionner toute commande, l'opérateur doit s'assurer depuis son poste de commande que personne n'est présent dans la zone de danger. Lorsque la visibilité directe ne lui permet de s'en assurer, il doit utiliser des dispositifs tels que des miroirs, une télévision en circuit fermé (CCTV) ou une tierce personne située hors de la zone de danger.

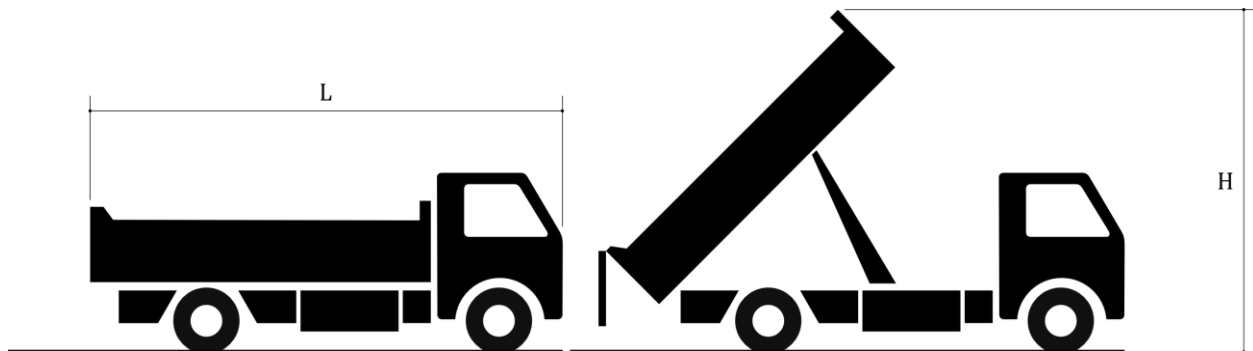
L'opérateur lui-même doit se trouver en cabine, assis sur le siège.

La zone de danger est déterminée par :

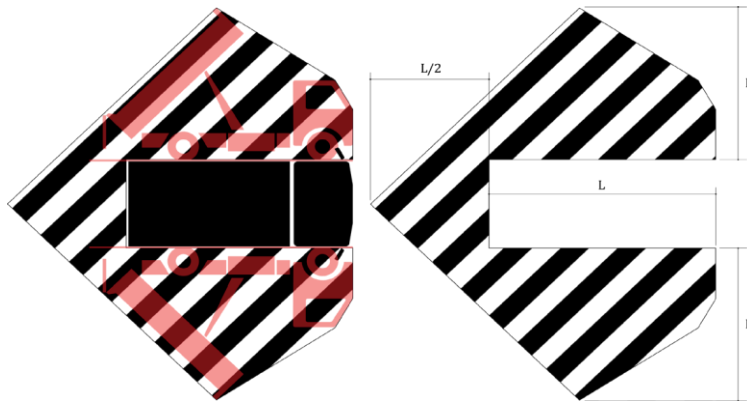
L = la longueur du véhicule équipé de la benne, que l'on trouve sur la plaque de tare du véhicule.

H = la hauteur totale que peut atteindre la benne levée à son angle maximum, mesurée depuis le sol.

Pour la visibilité arrière, l'opérateur dispose d'une caméra indexée à la marche arrière du véhicule, l'opérateur doit alors l'allumer manuellement à l'aide de l'interrupteur prévu en cabine.



La zone de danger s'étend de H latéralement de part et d'autre du véhicule ou de la remorque et de L/2 vers l'arrière, comme décrit sur le schéma ci-après.



2.1.3. Stabilité

Une mauvaise stabilité peut provoquer le renversement du véhicule et induire des dommages matériels et corporels irréversibles.

Pour éviter le risque de renversement lors du bennage, le camion doit se situer sur un terrain stable, sans risque de glissement ni d'enfoncement.

Par ailleurs l'opérateur doit prendre en compte la nature du produit à déverser (transfert de poids et adhérence), les caractéristiques de son véhicule (dimensions, suspensions, rigidité) avant tout bennage.

Pour le bennage arrière sur un terrain en dévers, il faut s'assurer que : **Pour le bennage latéral sur un terrain en dévers, il faut s'assurer que :**

- le véhicule soit placé à l'horizontale sur le plan latéral
- la benne levée présente un angle maximal de 47° avec l'horizontale
- le véhicule soit placé à l'horizontale sur le plan longitudinal
- la benne levée présente un angle maximal de 45° avec l'horizontale

Le bennage latéral induit un déplacement du centre de gravité du côté du bennage, cela peut provoquer l'effondrement d'une fouille avec des conséquences graves. Positionner le véhicule à une distance suffisante du bord de la fouille, en fonction de la nature du terrain pour assurer la stabilité du véhicule.

Si le chargement colle, ne pas essayer d'agir sur la charge depuis l'intérieur ou l'extérieur de la benne en position relevée.

2.1.4. Consignes d'utilisation du matériel

La présence autour de la benne, même à l'arrêt, requiert le port des équipements de protection individuels : casque, gants de manutention, chaussures de sécurité.

La manipulation des éléments de la benne, des accessoires et du chargement présente des risques d'écrasement, de pincement, ou de heurt.

Les ouvertures manuelles (porte arrière, ridelle ou portillon) doivent être manipulées lorsque la benne est en position horizontale. L'ouverture doit se faire avec précautions, en fonction de la pression de la charge. Lors de l'ouverture d'un vantail, celui-ci doit être ouvert complètement jusqu'à son accrochage sur la ridelle.

Les verrouillages prévus (broches et goupilles) doivent être mis en place systématiquement.

Pour les bibennes et les tribennes, les deux broches de basculement doivent toujours être placées et verrouillées, et jamais en opposition (en opposition = positionné en diagonale).

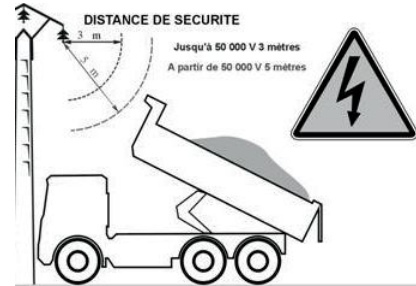
Les bennes Entrepreneur ne doit pas rester en position levée pendant une durée prolongée (plus d'une journée).

En cas de nécessité de maintenir la benne en position levée, protéger la tige du vérin par un graissage renouvelé régulièrement.

Les éléments de la benne commandés hydrauliquement ne doivent pas être utilisés comme moyen de levage.
Lors du bennage arrière, la porte arrière ne doit jamais arriver en appui sur un tas ou un obstacle. La force exercée sur l'articulation peut endommager irrémédiablement le matériel

2.1.5. Lignes haute tension

Lorsque le chantier est à proximité d'une ligne électrique aérienne, il faut respecter la distance de sécurité de 3m jusqu'à 50000 V et de 5m au-delà de 50000V.



2.2. Sécurité en condition de circulation

2.2.1. Configuration route

Le matériel ainsi que le chargement doivent être mis dans une configuration conforme au code de la route avant de circuler sur la voie publique.
Les points suivants doivent impérativement être vérifiés :

- benne en position basse
- fermeture et verrouillage des ridelles latérales
- fermeture et verrouillage de la porte arrière
- tous les accessoires en position route (voir chapitre « options »)
- coupe circuit sur OFF ou prise de mouvement à l'arrêt
- aucun voyant ou buzzer actif. En cas de problème (voyant ou buzzer actif alors que tous les éléments sont dans le gabarit), ne pas prendre la route et contacter un réparateur agréé.
- pas de saillies hors gabarit
- pas de surcharge sur les essieux
- chargement uniformément réparti dans le sens longitudinal et transversal
- chargement correctement arrimé le cas échéant

2.3. Sécurité des moyens d'accès

Certaines opérations liées à l'arrimage du chargement ou à la mise en place d'accessoires peuvent nécessiter un accès à la benne par le côté.

Dans le cas d'une activité nécessitant un accès régulier à la benne, le client doit obligatoirement choisir un moyen d'accès lors de la commande du matériel. Les moyens d'accès proposés par le fabricant sont conformes à la norme NF R17-109.

Les moyens d'accès fournis avec la benne ne sont pas conçus pour le chargement et déchargement.

Dans le cas où les besoins d'accès sont ponctuels, le client peut choisir de ne pas disposer des moyens d'accès proposés. Le client définissant lui-même ses besoins lors de la commande, le fabricant de la benne décline toute responsabilité sur ce choix et sur les moyens alternatifs mis en œuvre par le client.

Lors de la circulation sur route, le moyen d'accès doit être rangé et fixé sur le support prévu à cet effet.

2.4. Sécurité lors des opérations de réglage, maintenance, réparation, nettoyage et entretien

Toute opération de réglage, maintenance, réparation, nettoyage ou entretien doit respecter les préconisations suivantes :

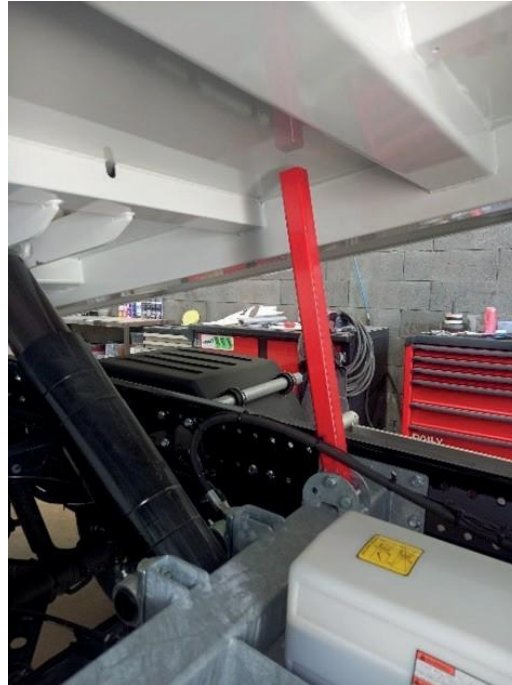
1. Le port des équipements de protection individuels : casque, gants de manutention, chaussures de sécurité, pantalon et veste.
2. La benne doit être vidée.
3. La benne et le camion sont à l'arrêt.
4. L'accès doit se faire par un moyen sécurisé, soit fourni à la livraison de la benne, soit que l'opérateur définira dans le respect des normes en la matière.

Aucune intervention ne doit être effectuée sans béquille de sécurité.

L'utilisation de la béquille de sécurité est destinée exclusivement aux opérations d'entretien courant (niveaux, graissage, contrôles visuels, lavage). Pour toute autre intervention, sur la benne comme sur le porteur, l'emploi d'une béquille d'atelier est obligatoire.

L'opérateur doit mettre en œuvre les moyens appropriés pour éviter tout risque de pollution lors des opérations de remplissage du réservoir hydraulique.

Lors de la mise en position de la béquille laisser la béquille 2 à 3 centimètres sous le fond de benne pour éviter tout risque de détérioration.



2.5. Sécurité en cas de panne

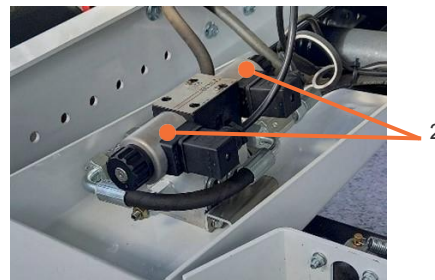
En cas d'avarie, faire réparer sans délai dans notre atelier agréé.

En cas de détection d'une défaillance des sécurités de benne levée, ne pas prendre la route et contacter aussitôt notre atelier agréé.

En cas de défaillance d'une fonction hydraulique ne permettant pas de remettre le véhicule dans une configuration conforme au code de la route ou d'effectuer les verrouillages de sécurité, il ne faut pas circuler dans cette situation. Il est nécessaire de faire appel à notre atelier agréé.

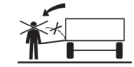
En cas d'impossibilité de benner bien que le coupe circuit soit en position ON ou que la PTO soit engagée :

GRUPE ELECTROHYDRAULIQUE	COMMANDE PNEUMATIQUE
<ul style="list-style-type: none">» Vérifier le fusible principal (au niveau de la batterie ou du porte fusible constructeur)» Vérifier le relais de puissance du groupe (1) <p>ATTENTION la benne risque de monter ou descendre brutalement Risque de coincement ou d'écrasement</p>	<ul style="list-style-type: none">» Vérifier le fusible principal (au niveau de la batterie ou du porte fusible constructeur)» Vérifier l'alimentation des bobines du distributeur (2) <p>ATTENTION la benne risque de monter ou descendre brutalement Risque de coincement ou d'écrasement</p>



2.6. Avertissement sur les risques résiduels et pictogrammes

En dépit des moyens mis en œuvre pour éliminer ou réduire les risques, l'utilisation de la benne présente des risques résiduels connus. L'opérateur est averti de ces risques par des pictogrammes de couleur jaune apposés sur le matériel. Voici leur signification :



S'assurer que personne ne se trouve autour de la benne lors de la manipulation de la ridelle.



S'assurer que personne ne se trouve derrière la benne lors du bennage.



Aucune intervention ne doit être effectuée sans béquille de sécurité.

2.7. Avertissement sur les modifications

Toute modification peut entraîner des dommages corporels ou matériels irréversibles.

Aucune modification ne doit être réalisée sans l'accord préalable du fabricant. Les travaux devront être réalisés au sein de notre atelier agréé.

2.8. Charge maximale admissible

La charge maximale admissible se calcule à partir des données affichées sur la plaque de tare du véhicule.

Charge maximum (ale) autorisé (e) signalé (e) = PTAC - Poids à vide.

3. MANIPULATION DE LA BENNE

Avant chaque utilisation, s'assurer que les contrôles définis au chapitre 2 ont bien été réalisés.

3.1. Avant mise en route

Vérifier que la benne repose bien sur ses supports et que les broches de verrouillage sont bien en place.

Vérifier le verrouillage et la mise en place :

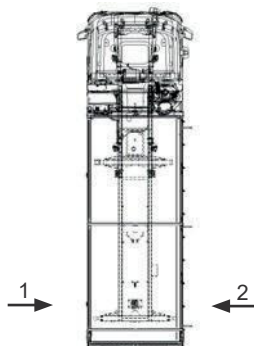
- De la porte arrière et/ou des vantaux
- Des ridelles
- Des axes de verrouillage de cadre (bennage à la trappe), ainsi que des liens les reliant à la benne le cas échéant.
- De la tringlerie de décrochage automatique

Déverrouiller uniquement les ouvertures nécessaires au bennage prévu.

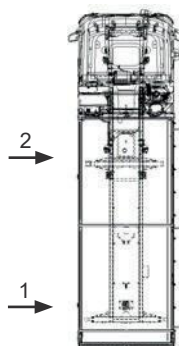
3.2. Positionnement des broches pour les bibennes et tribennes

Positionner les broches selon les indications suivantes et en fonction du bennage prévu :

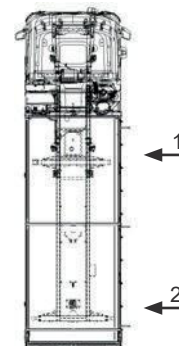
Bennage arrière



Bennage latéral gauche



Bennage latéral droit



La tribenne est livrée avec deux broches positionnées à l'arrière du véhicule (pour bennage arrière). Déplacer la broche arrière droite (repère 2) sur la fourche avant gauche pour benner à gauche.
Déplacer la broche arrière gauche (repère 1) sur la fourche avant droite pour benner à droite.
Chaque broche doit toujours être verrouillée

Le verrouillage de la rotule est bien fait lorsque l'axe dépasse et que le pion de verrouillage de l'axe est dans son logement



ATTENTION ne jamais avoir les axes en opposition = positionné en diagonale ou un seul axe sous peine d'endommager la benne.

3.3. Porte arrière

La porte basculante peut être utilisée de plusieurs façon :

En ouverture automatique.

Lors du levage de la benne la porte s'ouvre automatiquement, cette ouverture se fait via les 2 tringles de commande des crochets de verrouillage.



Ouverture vers le bas

ATTENTION cette position ne doit être utilisée que lorsque la benne est en position basse, il ne faut pas utiliser la fonction bennage sous peine d'endommager la benne, la porte ou les éléments du châssis.

Pour mettre la porte dans cette position, il faut s'assurer que celle-ci est bien verrouillée sur les 2 crochets du bas, ensuite ouvrir les crochets du haut et accompagner manuellement l'ouverture de la porte jusqu'en bas.



3.4. Opérations de bennage

Dans le cas d'une benne entraînée par un groupe électrohydraulique, mettre le coupe circuit sur ON et utiliser la commande de bennage.

Dans le cas d'une benne sur PMT (Prise de Mouvement sur Transmission), débrayer et enclencher la prise de mouvement du véhicule, embrayer lentement pour engager la pompe, ensuite utiliser la commande de bennage.

Dans le cas d'un bennage latéral, positionner les axes de verrouillage en fonction du côté où vous souhaitez verser. Ouvrir la ridelle jusqu'à la position horizontale, celle-ci est maintenue mécaniquement par des butées ou par des chaînes. Ensuite utiliser la commande de bennage.

ATTENTION en cas de bennage latéral si la ridelle n'est pas en position horizontale, il ne faut pas utiliser la fonction bennage sous peine d'endommager la benne, la ridelle ou les éléments du châssis.

Contrôler le bon écoulement des matériaux.

Descendre la benne en utilisant la commande

Fermer et verrouiller la porte ou la ridelle

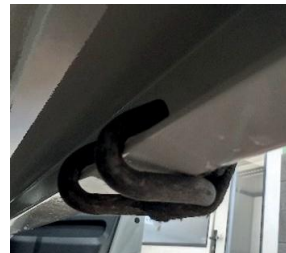
Mettre le coupe circuit sur OFF, ou débrayer et désengager la prise de mouvement du véhicule.

3.5. Arrimage

L'arrimage du chargement devra se faire dans le respect des normes en la matière. Notamment, l'utilisateur devra se servir de moyens adaptés et s'ancrer sur les dispositifs prévus à cet effet. Dans le cas où la benne ne dispose pas d'encrages adaptés à la charge à déplacer, le transport ne devra pas être réalisé.



Anneau sur face avant



Plat sous rive

4. OPTIONS

La manipulation des options et accessoires requiert le port des équipements de protection individuels : casque, gants de manutention, chaussures de sécurité. Il est impératif d'utiliser les moyens d'accès de la benne s'ils sont fournis, ou de mettre en œuvre des moyens appropriés. Toutes les fixations et verrouillages prévus doivent être mis en place à chaque utilisation. Après chaque utilisation, tous les éléments doivent être rangés et arrimés aux emplacements prévus.

4.1. Barre Anti-Encastrement (BAE)

Contrôler le serrage des vis après 2000 Km. Effectuer les réparations ainsi que le remplacement des pièces ou éléments ayant été abîmés soit pendant l'utilisation soit en cas de choc. Seules les pièces d'origine offrent une garantie.



4.2. Porte arrière 2 vantaux

Cette porte doit être ouverte, et les vantaux verrouillés avec leur chaîne avant de lever la benne



4.3. Porte arrière universelle

Cette porte peut être utilisée en ouverture automatique, 2 vantaux et en ouverture vers le bas.
Pour passer en ouverture 2 vantaux il faut enlever les goupilles et les axes qui commandent l'ouverture automatique.



4.4. Coffre dos cabine

Ce coffre doit être chargé de manière uniforme en respectant la charge maximum autorisée signalée sur celui-ci. Lorsque le véhicule se déplace les portes du coffre doivent toujours être verrouillées. Le matériel présent dans le coffre n'est pas couvert par la garantie ETS JOCQUIN.



4.5. Bâchage ou filet

La bâche ou le filet sont utilisés pour couvrir le chargement afin de le protéger des intempéries et d'éviter la dispersion involontaire de matière.

En cas d'intempéries, l'utilisateur est responsable d'apprécier les conditions environnementales défavorables à la bonne utilisation de la bâche.

Les bâches ou filets ne sont pas conçus pour couvrir les matières chaudes, même sans contact direct.

La bâche ou le filet ne peuvent pas être utilisés pour niveler le chargement.

Il est interdit de marcher ou de poser un chargement sur la bâche ou le filet. Le chargement ou le stockage de matériel est également interdit sur la bâche ou le filet.

La bâche ou le filet ne doivent pas être dépliés si une personne est présente dans la benne.

La bâche ou le filet doivent être soit complètement pliés et rangés, soit complètement dépliés et arrimés lorsque le véhicule circule ou par vent fort.

Avant d'ouvrir une ridelle, les sandows doivent être détachés.

Avant d'actionner la porte arrière, la jupe de la bâche doit être décrochée.

Un contrôle visuel régulier doit être effectué sur les différents éléments de la bâche ou du filet : état général, état des sandows et des crochets d'arrimages

4.6. Portillons (trappes charbonnières ou à enrobé)

Lors de l'utilisation des portillons il est INTERDIT d'y introduire un membre sous risque de sectionnement en cas de fermeture incontrôlée.



L'ouverture et la fermeture du portillon se font manuellement à l'aide du levier (démontable selon les modèles). Il est possible d'utiliser la rallonge du levier pour faciliter la manipulation ou pour s'écarter de la zone de déversement. Le verrouillage en position ouverte est impératif, il se fait soit par serrage de la vis papillon soit par verrou à ressort selon le modèle.

Les portillons doivent être manipulés lorsque la benne est en position horizontale. L'ouverture doit se faire avec précautions, en fonction de la pression de la charge.

Lors de l'utilisation du portillon, il faut impérativement :

- 1) S'assurer du verrouillage (chapes et tringles) du cadre de porte arrière.
- 2) Vérifier le verrouillage des vantaux sur le cadre de porte
- 3) Si la benne est équipée d'un décrochage automatique débrayable, il faut également s'assurer que ce dernier est débrayé. Les portillons doivent être fermés pour la circulation sur route.

4.7. Accessoires amovibles (rehausses, écluse, porte poteaux)

Les accessoires amovibles sont adaptés sur mesure pour répondre à un besoin spécifique de chargement.

Les accessoires fixés sur une ridelle doivent être démontés avant toute manipulation de la ridelle.

Les accessoires doivent être manipulés par 2 personnes ou par des moyens de levage appropriés. Les points d'ancrage prévus pour la manutention doivent être utilisés lorsqu'ils existent.

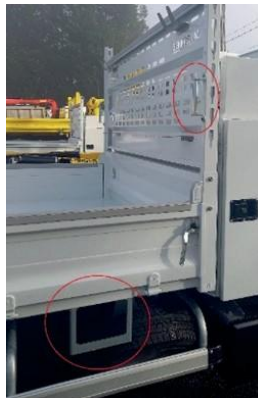
Le stockage des accessoires doit se faire en dehors de la benne si celui-ci n'est pas prévu spécifiquement.

4.8. Moyens d'accès

Par défaut les bennes ne sont pas équipées de moyen d'accès.

Lors de l'utilisation des échelles la benne doit être en position basse pour éviter toute collision avec les éléments du camion ou de son environnement.

Pour circuler sur route, tout moyen d'accès doit être rangé et fixé à l'emplacement prévu à cet effet.



5. MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Pour la maintenance des options et accessoires, se référer au chapitre 4.

Avant toute opération de maintenance, s'assurer du respect des préconisations de sécurité figurant au chapitre 2.

5.1. Tableau de maintenance

	UTILISATEURS			ATELIER AGRÉÉ		
	à chaque utilisation	chaque jour	chaque mois	Après 1er mois	1 fois par an	Tous les 2 ans
Contrôle visuel des parties hydrauliques (1)		<input type="radio"/>				
Contrôle visuel des fixations du châssis (2)		<input type="radio"/>				
Contrôle du niveau d'huile du réservoir hydraulique (3)		<input type="radio"/>				
Contrôle du bon fonctionnement des capteurs benne levée (4)		<input type="radio"/>				
Contrôle de la fin de course de bennage (tribenne)		<input type="radio"/>				
Graissage des articulations (5)			<input type="radio"/>			
Contrôle du serrage des vis de la BAE et des brides châssis (6)			<input type="radio"/>			
Resserrage des fixations du faux-châssis Génération Z				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Contrôle du serrage du groupe électrohydraulique				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Contrôle du serrage des raccords hydrauliques et des fixations				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Contrôle du serrage de la pompe hydraulique (si pas de groupe)				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Purger l'air du groupe électrohydraulique					<input type="radio"/>	
Remplacement du bouchon reniflard						<input type="radio"/>
Vidange du circuit hydraulique					<input type="radio"/>	

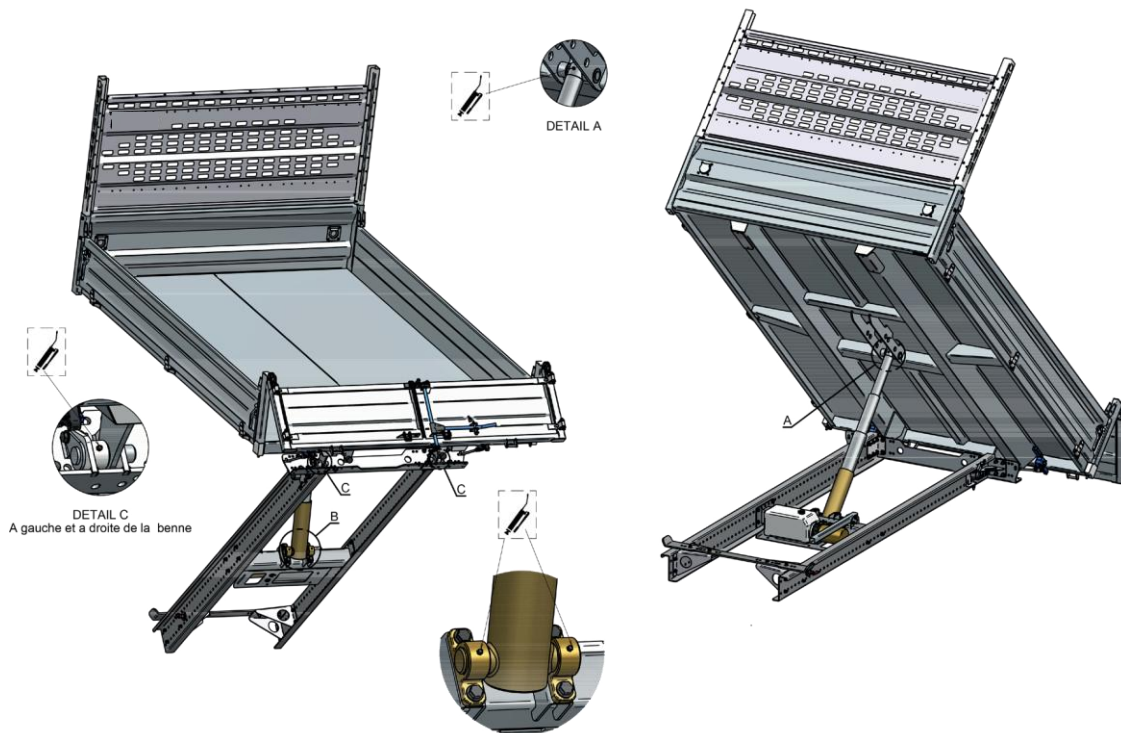
- (1) Vérifier l'état et l'étanchéité des équipements hydrauliques (flexibles, raccords, tubes, vérins).
- (2) Vérifier l'état des fixations châssis : serrage des éléments de fixation et soudures.
- (3) Vérifier le niveau du réservoir hydraulique de la benne. Le niveau est repéré sur le réservoir. Faire l'appoint si nécessaire avec une huile adéquate.

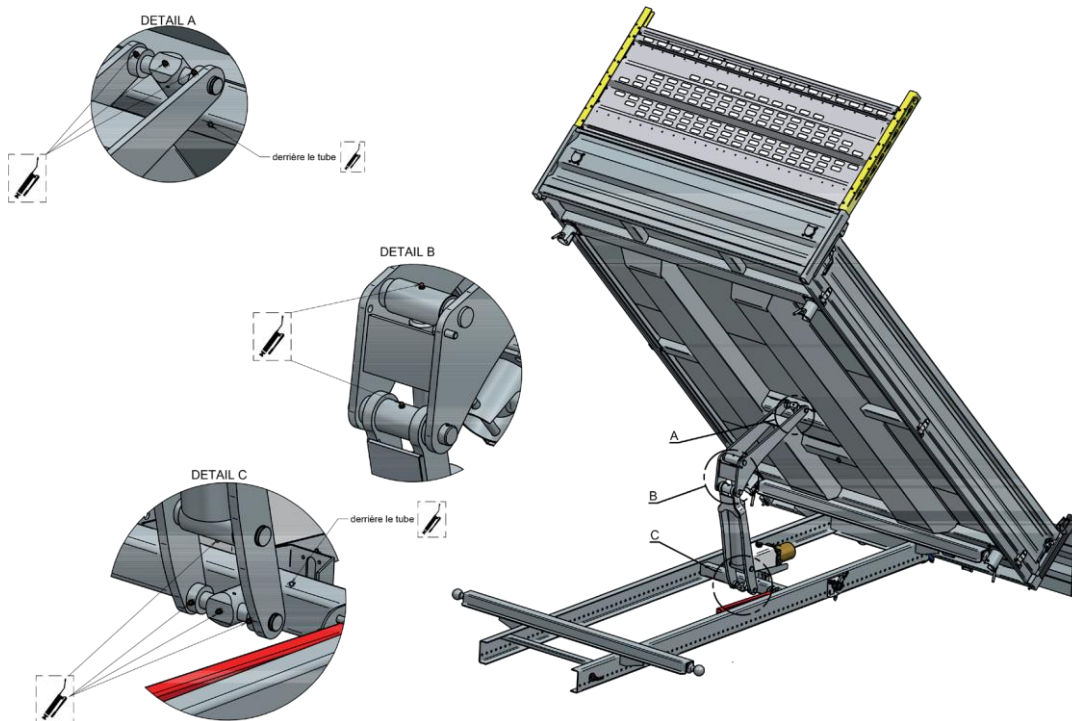
Pour une lubrification standard :

- **Huile hydraulique minérale indice 46 (exemple : AVIA HLPD 46)**
- **Graisse à base de lithium, indice EP2 (exemple : GL GRADE 2)**

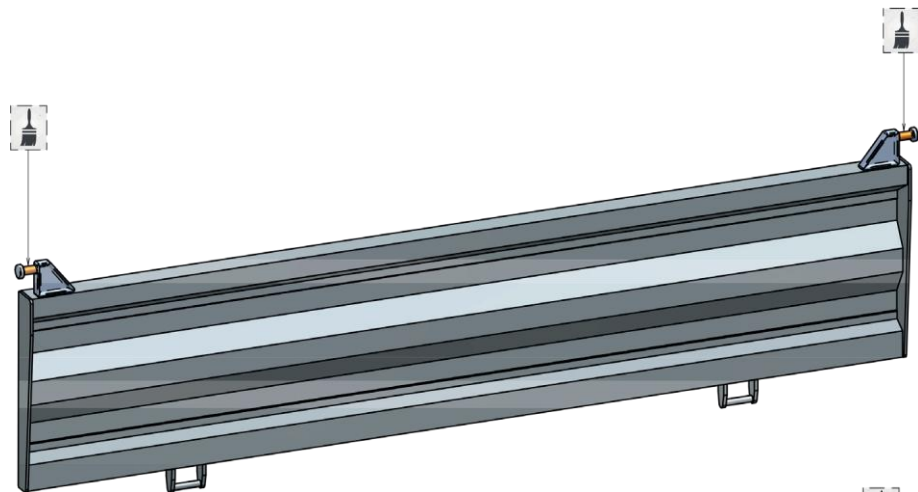
Ne pas utiliser de graisse à base de molybdène.

- (4) S'assurer que tous les dispositifs de verrouillage sont présents et en état de fonctionnement. Vérifier l'état des circuits électriques et des capteurs. Vérifier le bon fonctionnement des alertes et du bridage vitesse.
- (5) Le graissage concerne toutes les articulations équipées de graisseurs (bouchons jaunes), soit :
 - Au niveau de la porte arrière : les charnières, les articulations droite et gauche en haut du cadre de porte, les paliers de crémone, la came du crochet supérieur.
 - Au niveau du compas ou du vérin : les balanciers haut et bas, l'articulation du compas, les axes à chaque extrémité du vérin
 - Au niveau de la poutre arrière : les articulations de bennage

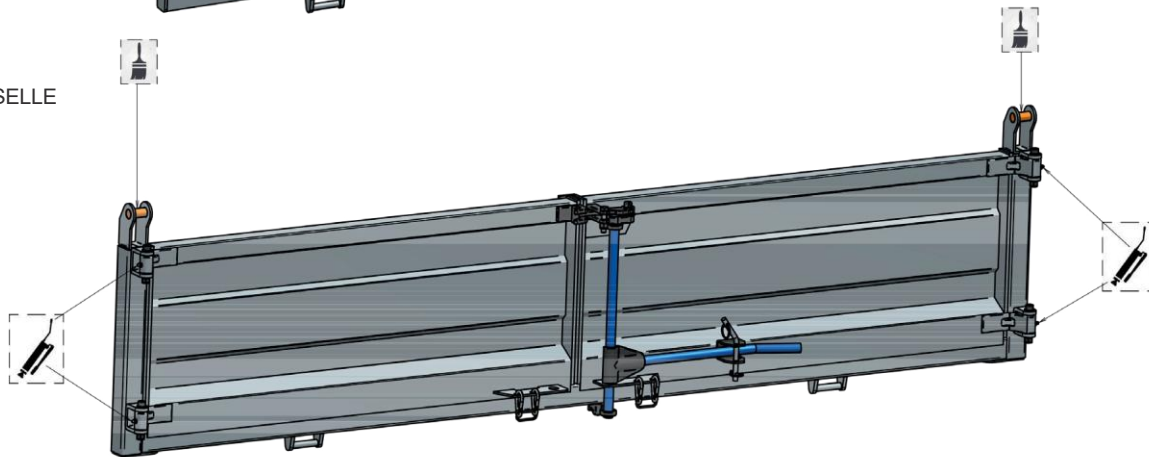


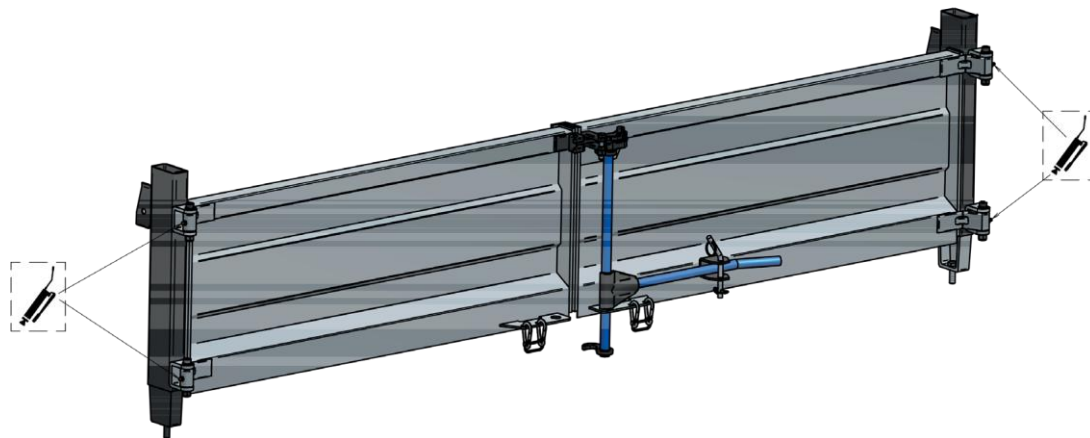


PORTE STANDARD



PORTE UNIVERSELLE





(6) Couples de serrage :

Le couple de serrage des vis de la BAE est donné par le constructeur de celle-ci

Le couple de serrage des vis de fixation entre la benne et le châssis dépendent du type de vis montées :

Vis M10 x 1.5 classe 8.8 = 36Nm

Vis M12 x1.75 classe 8.8 = 62Nm

Vis M10 x 1 classe 10.9 = 88Nm

Vis M12 x1.5 classe 10.9 = 143Nm

(7) Purge du groupe électrohydraulique :

La purge doit s'effectuer à la première mise en service et ensuite tous les mois, en respectant les étapes ci-dessous :

1. Retirer le bouchon de purge (voir photo ci-dessous)
2. Desserrer de ¼ de tour la vis au fond du puits
3. Faire tourner le groupe en appuyant sur la commande de montée de benne (la benne ne montera pas ou très lentement) jusqu'à ce que l'huile ressorte dans le puits
4. Resserrer la vis au fond du puits
5. Contrôler que la benne monte et descende bien
6. Remettre en place le bouchon



Nettoyage de la benne

Les 15 premiers jours d'utilisation, ne pas laver au nettoyeur haute pression et/ou avec un détergent, ceci pour préserver la peinture.

Ne pas diriger le jet du nettoyeur haute pression sur les boîtiers électriques fixés sous la benne (capteur de benne levée par exemple).

5.2. Carnet d'entretien

DATE	ENTRETIEN	CARROSSIER
	1ER ENTRETIEN <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	

DATE	ENTRETIEN	CARROSSIER
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	
	ENTRETIEN ANNUEL <input type="checkbox"/> VIDANGE <input type="checkbox"/>	

6. MANUTENTION ET STOCKAGE

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire lors des opérations de manutention.
Lors de la manutention et du stockage, tous les éléments mobiles de la benne doivent être verrouillés en position fermée.

Nos bennes et caissons sont généralement équipés de 2 points de levage sur la face avant (anneaux sur face avant). Cependant en cas de levage de la caisse pour le carrossage ou pour des opérations de maintenance, il faut aussi utiliser 2 anneaux de manutention.



6.1. Caissons et bennes sur berce

Les caissons et plateaux sur berce sont équipés de rouleaux à l'arrière et d'un crochet de préhension sur la face avant. Pour la manutention des ces matériels, se référer à la notice de l'appareil à bras.
Le stockage doit être fait sur un sol stable et sans dévers.



7. GARANTIE

Pendant la période de garantie, toute intervention qui ne rentre pas dans le cadre de la maintenance préventive décrite dans ce manuel est strictement interdite. En cas d'avarie constatée pendant cette période, s'adresser à notre atelier agréé.

CLAUSES DE GARANTIE :

Il est expressément convenu entre l'acheteur et ETS JOCQUIN que :

1. Le matériel neuf vendu par ETS JOCQUIN est garanti contre tous défauts de matière et vices de construction. Le délai de garantie est de 24 mois sur la structure et l'hydraulique de la benne et 12 mois sur les accessoires, à compter de la date de mise en main, si celle-ci est réalisée dans les 3 mois suivants la livraison.
2. Cette garantie couvre exclusivement l'échange des pièces reconnues défectueuses par ETS JOCQUIN ou leur remise en état, à sa convenance, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais les pièces reconnues défectueuses et remplacées par des pièces neuves.
3. La garantie ne couvre pas l'usure normale résultant de l'usage ni les avaries qui pourraient être la conséquence d'une utilisation excessive ou mauvaise du matériel, en regard du type de véhicule et/ou des conditions d'utilisation spécifiés à la commande. Elle ne s'étend aux organes accessoires qui portent la marque d'un autre fabricant que dans la mesure et la limite du recours que possède le vendeur contre ses propres fournisseurs.
4. La garantie sera retirée à tout matériel qui aura été modifié sans accord écrit préalable, ou sur lequel des pièces livrées par ETS JOCQUIN, auront été remplacées par des pièces d'une autre origine. La garantie ne couvre pas les conséquences des interventions opérées par des tiers tels que l'assemblage ou le montage de composants sur ses produits.
5. Les échanges ou remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci et doivent être exécutés dans notre atelier agréé.
6. Les révisions et prescriptions d'entretien ou d'intervention sur les matériels prévues dans les documents d'entretien remis au moment de la livraison subordonnent l'application de la garantie et doivent être exécutées sous la responsabilité de l'acheteur. L'acheteur vérifiera que ces documents sont bien en sa possession. Dans le cas contraire, il devra s'adresser au vendeur pour les obtenir. A défaut de réclamation dans un délai de 8 jours à compter de la prise de possession du véhicule équipé, l'acheteur sera réputé les avoir reçus.